

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), le **mardi vingt-septième jour du mois de septembre deux mille seize (27 septembre 2016), SEIZE HEURES QUARANTE-TROIS MINUTES (16 H 43)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Monsieur Serge Aubry, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan

ABSENTS

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2016-09-4604

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2016
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2016
6. Approbation des directives et des ordres de changement
7. Entente temporaire pour l'enfouissement des matières résiduelles après le 30 septembre 2016

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

8. Acceptation des conditions d'une éventuelle autorisation de la reconfiguration des cellules d'enfouissement du Lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès du MDDELCC
9. Adoption du budget
10. Règlement de tarification de l'année 2017
11. Programme des dépenses en immobilisation pour les années 2017 à 2019
12. Période de questions
13. Ajournement de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-09-4605

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
18 AOÛT 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 18 août 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-09-4606

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 8 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2016-09-4607

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2016-09-4608

**ENTENTE TEMPORAIRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU que le certificat d'autorisation assorti de conditions pour l'exploitation du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès portant le numéro 7522-04-01-00006-36 / 401358323 prendra fin le 30 septembre 2016;

ATTENDU qu'en matière d'élimination des matières résiduelles, la Régie ne peut et ne doit « qu'établir et exploiter un lieu d'élimination des matières résiduelles, un système de gestion des matières résiduelles, ou une usine de traitement des matières résiduelles »;

ATTENDU que la Régie possède, en plus du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès, le lieu d'enfouissement technique de Champlain;

ATTENDU que Services Matrec inc. opère et gère le site de Champlain depuis 2014, en conformité avec le(s) décret(s) et les certificats d'autorisation;

ATTENDU que la Régie est l'exploitant du site de Champlain au sens de la loi et le titulaire de tous les certificats d'autorisation;

ATTENDU que, compte tenu de ce qui précède, la Régie ne peut en matière d'élimination des matières résiduelles conclure une entente qu'avec le gestionnaire d'un lieu d'élimination des matières résiduelles qu'elle exploite;

ATTENDU qu'à fortiori le lieu d'enfouissement technique de Champlain est le seul lieu d'enfouissement technique qui ne nécessite aucun transbordement préalable des matières résiduelles provenant des municipalités et des industries, commerces et institutions;

ATTENDU le paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le président ou le directeur général ou le greffier ou la trésorière de la Régie à signer tous documents afférents à une entente avec Services Matrec inc. pour l'enfouissement de matières résiduelles entre le 1^{er} octobre 2016 et la date d'obtention d'un nouveau certificat d'autorisation permettant à nouveau l'enfouissement de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, pour un montant de 45 \$ la tonne, taxes et redevances en sus.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UNE ÉVENTUELLE
AUTORISATION DE LA RECONFIGURATION DES
CELLULES D'ENFOUISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-
GRÈS DU MDDELCC**

Ce sujet n'a pas été traité avant l'ajournement.

ADOPTION DU BUDGET

Ce sujet n'a pas été traité avant l'ajournement.

RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE L'ANNÉE 2017

Ce sujet n'a pas été traité avant l'ajournement.

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR
LES ANNÉES 2017 À 2019**

Ce sujet n'a pas été traité avant l'ajournement.

Rés.: 2016-09-4609

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR SERGE AUBRY**, Substitut du Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu, à seize heures cinquante et une minutes (16 h 51), d'ajourner l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE